



COMMUNIQUE CGT

Retraites complémentaires ARRCO et AGIRC : Un nouveau coup contre les retraités et les salariés

Les conseils d'administration de l'ARRCO et de l'AGIRC, qui se tiendront respectivement les 11 et 13 mars, auront à décider de l'évolution en particulier de la valeur de service des points ARRCO et AGIRC, donc des pensions, pour 2014.

Au motif de l'application de l'accord de mars 2013, que la CGT n'avait pas signé, il serait question de geler les pensions, au moins pour 2014. Autrement dit, il n'y aurait aucune revalorisation.

Cela entraînerait une nouvelle baisse de pouvoir d'achat pour les retraités.

Cela viendrait s'ajouter aux dispositions de la loi de janvier 2014 qui reporte au 1^{er} octobre la revalorisation des pensions servies par les régimes de base ainsi que par ceux de la Fonction publique et par les régimes spéciaux.

Rappelons que l'ensemble de ces dispositions sont ardemment défendues par la partie patronale au motif des difficultés financières des régimes. Dans le même temps, les entreprises perçoivent 200 milliards d'euros de la part de l'Etat, plus de vingt fois le déficit annuel de l'ensemble des régimes de retraite, soi-disant pour favoriser l'emploi...

La première conséquence de ce gel des pensions serait une nouvelle dégradation des conditions de vie de millions de retraités avec notamment une baisse de leur consommation, donc un renforcement de la spirale récessive.

La seconde conséquence concerne les futurs retraités, donc les actifs d'aujourd'hui. En effet, toute stagnation de la valeur de service du point ne se rattrape jamais. Un ou plusieurs points de revalorisation en moins pour les retraites d'aujourd'hui, c'est un ou plusieurs points en moins pour les retraites de demain.

A l'occasion des Conseil d'administration de l'ARRCO et de l'AGIRC des 11 et 13 mars, les délégations CGT et UGICT-CGT exprimeront leur opposition au gel des pensions et la nécessité, a contrario, de revaloriser la valeur de service du point sur la base de l'évolution du salaire moyen.

Montreuil, le 7 mars 2014